

Informations préalables à la demande de permis de brûlage :

Seules les demandes de feux à ciel ouvert répondant aux critères suivants seront analysées :

- *Les conditions de la SOPFEU permettent les feux à ciel ouvert.*
- *Les conditions supplémentaires qui seront émises par le Service de sécurité incendie seront respectées. (Ces conditions seront émises suite à la demande)*
- *Le Service de sécurité incendie ne peut autoriser que des feux pour les branches, les arbres et les feuilles mortes, tout autre matière combustible est proscrite en vertu des lois sur la qualité de l'environnement.*
- *Le responsable du Service de sécurité incendie recevant l'appel pour un allumage peut interdire l'allumage en tout temps, s'il considère les conditions défavorables, et ce sans recours de la part du détenteur du permis;*
- *Aucun feu ne pourra être autorisé en milieu urbain même s'il rencontre tous les critères de sécurité établis par le directeur du service ou son remplaçant;*
- *Le coût d'obtention pour un permis de brûlage est de vingt dollars **(20,00 \$)** et ce dernier n'est pas remboursable et ni transférable **(payable à l'hôtel de ville);***
- *Une demande de permis tient en compte que le site est prêt pour l'inspection;*
- *La durée maximale du permis est de 14 jours calendriers et à la discrétion du représentant de la ville;*
- *La surveillance du site doit être continue jusqu'à l'extinction totale et une réinspection doit s'effectuer une heure après l'extinction totale;*
- *Les dimensions du feu doivent être respectées; (voir la réglementation municipale, <http://www.ville.beauceville.qc.ca/upload/documents/Incendie/2010234regl.pdf>)*
- *Le feu ne doit pas contrevenir à la tranquillité du voisinage, aucune fumée ne doit incommoder les voisins;*
- *Aucun accélérateur ou autre ne doit être utilisé pour l'allumage ou pour entretenir la combustion;*
- *Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du Service de sécurité incendie pourra être facturé.*
- **Le Service de sécurité incendie de Beauceville doit être avisé avant chaque allumage.**

*Directeur du Service de sécurité incendie : **418 222-3548***

*Technicien en prévention incendie : **418 222-1309***

Je reconnais avoir pris(e) connaissance et à respecter les conditions précédentes :

Permis de brûlage



Réservé au Service de sécurité Incendie de la ville de Beauceville

Numéro de la demande :

Section 1 - Renseignements généraux

Nom du demandeur :

Téléphone :

Cellulaire :

Adresse complète :

Endroit spécifique du brûlage:

Date prévue : _____ (À noter que le requérant doit faire parvenir cette demande au Service de sécurité incendie au moins 3 jours ouvrables avant la date prévue)

Section 2 - Type de brûlage demandé

Cochez le type de permis

1- Brûlage pour faire brûler des branches, arbres ou feuilles résultant d'un déboisement en zone agricole.

2- Feu de joie

Détails supplémentaires :

Section 3 - Confirmation

Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris(e) connaissance des exigences relatives aux brûlages et à respecter le **règlement NO. 2007-200 (modifié par les règlements 2009-222 et 2010-234) concernant la prévention des incendies**

(<http://www.ville.beauceville.qc.ca/upload/documents/Incendie/2010234regl.pdf>)

Également, je m'engage à aviser le Service de sécurité incendie avant chaque allumage et à assurer ou à faire assurer une présence **permanente** sur les lieux lors du brûlage.

Directeur du Service de sécurité incendie : **418 222-3548**

Technicien en prévention incendie : **418 222-1309**

Signature du demandeur: _____

date : _____

Très important* : Vous devez attendre que le service incendie évalue votre demande et l'approuve avant de pouvoir faire le paiement de 20\$ et effectuer le brûlage.**

Pour faire parvenir ce formulaire :

- par courriel, enregistrez-le sur votre ordinateur et joignez-le à votre message à prevention@ville.beauceville.qc.ca ou incendie@ville.beauceville.qc.ca
- en personne, au bureau de l'accueil de l'hôtel de ville ;
- par télécopieur, au 418 774-5241

Section 4 - Réservee au Service de sécurité incendie de Beauceville

Conditions d'obtention :

- 1- Les conditions de la SOPFEU permettent les feux à ciel ouvert.
- 2- Le demandeur est majeur et responsable de tout feu allumé en vertu de ce permis par lui ou ses mandataires.
- 3- Le type de combustible utilisé est conforme (branchages, arbres ou feuilles mortes).
- 4- Le site d'allumage est en milieu rural.
- 5- Amas de plus de deux mètres cubes (2m³) et d'au plus cinq mètres (5m) de diamètre ou de longueur, par une hauteur maximale de deux mètres (2m).
- 6- Amas situé à au moins vingt mètres (20m) d'une ligne de propriété;
- 7- Amas situé à au moins vingt-cinq mètres (25m) et ce dans toutes les directions, d'un boisé ou d'une forêt ou d'une végétation (champs) de plus de 200mm de haut, de tout bâtiment et autre type de constructions combustibles, de tout entreposage inflammable et autre objet ou matériaux pouvant causer un incendie (matière combustible);
- 8- Les allumages multiples doivent permettre d'avoir vingt-cinq mètres (25m) en chaque site d'allumage;

Conditions particulières :

-
-
-

Le permis de brûlage est valide du
_____ au _____.

Signature du représentant du SSI :